

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Steve Perreault, président, et tenue le 7 décembre 2022 à 17h34 au 100 Place de la Mairie à Mont-Blanc.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur
Monsieur André Brisson, représentant de Mont-Blanc
Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier
Madame Monique Allaire, représentante de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Monsieur Michel Bazinet, représentant de Val-Morin
Monsieur Frédéric Boué, représentant de Sainte-Agathe-des-Monts
Madame Dominique Forget, représentante de Val-David

SONT ABSENTS :

Monsieur Jacques Hébert, représentant de Val-des-Lacs
Monsieur André Ibghy, représentant d'Ivry-sur-le-Lac

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier
Madame Danielle Gauthier, secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Steve Perreault, la séance ordinaire est ouverte à 17h34.

RÉSOLUTION 789-12-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Dominique Forget:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2022
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Signature d'un contrat d'entretien ménager pour l'année 2023
 - 4.2 Conclusions d'une entente pour la levée et le transport de conteneurs recyclables pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts
 - 4.3 Avis de motion du règlement numéro 003-1-2022 amendant le règlement numéro 003-16 relatif au traitement des élus afin de modifier le traitement du président
 - 4.3.1 Présentation du projet de règlement numéro 003-1-2022 amendant le règlement numéro 003-16 relatif au traitement des élus afin de modifier le traitement du président
 - 4.4 Renouvellement du contrat d'assurance générales
 - 4.5 Nomination aux postes de président et vice-président et signataires des effets bancaires
 - 4.6 Application du calendrier de conservation pour l'année 2022 et destruction des boites
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
 - 5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 013-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

5.3 Adoption d'un budget supplémentaire afin de combler un déficit anticipé

6. OPÉRATIONS

6.1 Démission de Monsieur Olivier Antz au poste de chauffeur-opérateur

6.2 Démission de Monsieur Éric Fortin au poste de chauffeur-opérateur

6.3 Démission de Monsieur Michel Deslauriers au poste de chauffeur-opérateur

6.4 Démission de Fabien Hébert au poste de mécanicien.

6.5 Permanence de Monsieur Francis Constantineau au poste de chauffeur-opérateur

6.6 Embauche de Monsieur François Emery au poste de chef aux opérations

6.7 Nomination de représentants auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec

7. Période de questions

8. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 790-12-2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2022, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2022, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 791-12-2022

SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE la régie souhaite octroyer un contrat pour l'entretien ménager de ses locaux situés au 380A, route 329 à Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Line Isabelle entretien ménager.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget:

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer le contrat pour l'entretien ménager pour l'année 2023 au coût de 50.00 \$ par semaine, soit 2 600.00\$ plus les taxes applicables, pour un total de 2 989.35\$, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 792-12-2022

CONCLUSION D'UNE ENTENTE POUR LA LEVÉE ET TRANSPORT DE CONTENEURS RECYCLABLE POUR L'ÉCOCENTRE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE la régie a conclu une entente avec la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge (RIDR) pour la levée et le transport de conteneurs de recyclages pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts, laquelle se terminera le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent convenir d'une nouvelle entente pour une période d'un an avec possibilité de renouvellement;

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

DE CONCLURE une entente avec la RIDR pour la levée et le transport de conteneurs de recyclages pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 avec possibilité de renouvellement.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 793-12-2022

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 003-1-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 003-16 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS AFIN DE MODIFIER LE TRAITEMENT DU PRÉSIDENT

Monsieur Frédéric Broué donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 003-1-2022 amendant le règlement numéro 003-16 relatif au traitement des élus afin de modifier la rémunération du président.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 003-1-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 003-16 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS AFIN DE MODIFIER LE TRAITEMENT DU PRÉSIDENT

Monsieur Frédéric Broué présente le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif au traitement des élus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 794-12-2022

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE GÉNÉRALES

CONSIDÉRANT QUE la Régie est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances générales doit être renouvelé le 1^{er} janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle a offert un renouvellement pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2024 au coût de 33 375 \$ plus taxes.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet:



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

D'AUTORISER le renouvellement du contrat d'assurances avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2024 au coût de 33 375 \$ plus taxes.

D'AUTORISER le paiement de la prime d'assurance à FQM assurance.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 795-12-2022

NOMINATION AUX POSTES DE PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT ET SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit procéder à la nomination du président et du vice-président.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget:

DE NOMMER Monsieur Steve Perreault à titre de président et Madame Dominique Forget à titre de vice-présidente et ce, jusqu'au 6 décembre 2023.

DE DÉSIGNER le président et la vice-présidente pour la signature des effets bancaires.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 796-12-2022

APPLICATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION POUR L'ANNÉE 2022 ET DESTRUCTION DES BOÎTES

CONSIDÉRANT QUE le calendrier de conservation a été appliqué à l'ensemble des documents constituant les archives de la Régie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de procéder à la destruction des documents périmés ;

CONSIDÉRANT QUE les listes préparées le 29 novembre 2022 ont été dûment approuvées par la secrétaire-trésorière adjointe.

Il est proposé par Madame Monique Allaire:

D'APPROUVER les listes des boîtes à détruire préparées le 29 novembre 2022 conformément au calendrier de conservation dûment approuvé et d'autoriser la destruction des documents qu'elles contiennent à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 797-12-2022

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 23 septembre totalisent 610 067.94 \$ et se détaillent comme suit :

Chèques :	12 879.03\$
Traitements bancaires :	438 987.30\$
Salaires et remboursement de dépenses du 23 septembre au 1 ^{er} décembre:	158 201.61\$
Total :	610 067.94\$

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

D'APPROUVER la liste des déboursés ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses du 23 septembre au 1^{er} décembre 2022 pour un total de 610 067.94 \$.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 001-11 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 23 septembre 2022 au 1^{er} décembre 2022 par les responsables d'activités budgétaires.

RÉSOLUTION 798-12-2022

ADOPTION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE AFIN DE COMBLER UN DÉFICIT ANTICIPÉ

CONSIDÉRANT QUE la Régie anticipe terminer l'année financière 2022 avec un déficit;

CONSIDÉRANT QUE suite au bris du camion à chargement frontal, la RITL a retenu les services de GFL Environmental Inc. (Service Matrec) pour la collecte des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QU'afin d'optimiser les opérations de collecte la RITL a utilisé les installations de GFL Environmental Inc. (Service Matrec) pour le transbordement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de dresser un budget supplémentaire afin de financer ces services supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QU'une partie du déficit peut être comblé par l'affectation du surplus libre;

Il est proposé par Monsieur André Brisson :



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

D'ADOPTER un budget supplémentaire au montant de 60 000 \$ afin de défrayer les frais supplémentaires engagés pour la collecte et le transbordement des matières recyclables, le tout tel que plus amplement détaillé au budget supplémentaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AFFECTER au budget de l'année 2022 une somme de 420 000 \$ du surplus libre afin de combler le déficit anticipé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 799-12-2022

DÉMISSION DE MONSIEUR OLIVIER ANTZ AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Olivier Antz a démissionné de son poste de chauffeur-opérateur et a quitté ses fonctions le 14 octobre 2022.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

DE PRENDRE ACTE de la démission de Monsieur Olivier Antz.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 800-12-2022

DÉMISSION DE MONSIEUR ÉRIC FORTIN AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Fortin a démissionné de son poste de chauffeur-opérateur et a quitté ses fonctions le 14 octobre 2022.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

DE PRENDRE ACTE de la démission de Monsieur Éric Fortin.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 801-12-2022

DÉMISSION DE MONSIEUR MICHEL DESLAURIERS AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Deslauriers a démissionné de son poste de chauffeur-opérateur et a quitté ses fonctions le 28 octobre 2022.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

DE PRENDRE ACTE de la démission de Monsieur Michel Deslauriers.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 802-12-2022

DÉMISSION DE MONSIEUR FABIEN HÉBERT AU POSTE DE MÉCANICIEN

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Fabien Hébert a démissionné de son poste de mécanicien et a quitté ses fonctions le 11 novembre 2022.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

DE PRENDRE ACTE de la démission de Monsieur Fabien Hébert.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 803-12-2022

PERMANENCE DE MONSIEUR FRANCIS CONSTANTINEAU AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Francis Constantineau a été embauché au poste de chauffeur-opérateur à compter du 8 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Constantineau a terminé sa période de probation le 4 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Judith Lord, directrice des opérations, recommande de confirmer la permanence de Monsieur Francis Constantineau;

Il est proposé par Madame Dominique Forget :

D'ACCEPTER la permanence de Monsieur Francis Constantineau à compter du 4 novembre 2022 conformément aux dispositions de la convention collective.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 804-12-2022

EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANÇOIS EMERY AU POSTE DE CHEF AUX OPÉRATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite procéder à l'embauche d'un chef aux opérations;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier recommande l'embauche de Monsieur François Emery;

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

DE PROCÉDER à l'embauche de Monsieur François Emery au poste de chef aux opérations à compter du 28 novembre 2022.

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 805-12-2022

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire nommer annuellement ses représentants autorisés à agir auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

DE NOMMER Monsieur François Emery, chef aux opérations ou en cas d'absence de ce dernier, Madame Christina Leblanc, adjointe à la direction, pour agir à titre de représentants auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, et de les autoriser également à signer tout document auprès de cette Société, pour et au nom de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, et ce pour la période du 7 décembre 2022 au 31 décembre 2023.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

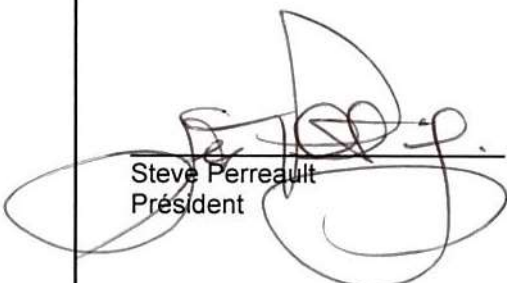
RÉSOLUTION 806-12-2022

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Michel Bazinet de lever la présente séance à 17h44.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE


Steve Perreault
Président


Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier